

CODE DE VIE 2026-2027

À notre école nous reconnaissons :

1° Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;

2° Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

1

RESPECT EN GESTES ET EN PAROLES

PRINCIPES

- Nous devons assurer l'intégrité physique, psychologique et sociale de chacun dans nos gestes et nos paroles au quotidien.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je respecte tous les élèves et adultes de l'école, en gestes, en paroles et en attitude;
- J'utilise un langage poli et courtois;
- J'utilise un ton de voix appropriée, sans crier;
- Je dénonce les gestes de violence, d'intimidation, de discrimination et d'exclusion;
- Je résous mes conflits de manière pacifique;
- J'offre mon aide à ceux qui en ont besoin.
- Je m'adresse aux adultes en les appelant « monsieur » ou « madame » et en utilisant le vouvoiement.

2

SÉCURITÉ

PRINCIPES

- Nous devons assurer la sécurité de tous et maintenir un climat sain et harmonieux en tout temps.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres;

- Je ne bouscule personne;
- Je me déplace calmement en marchant;
- J'évite les attroupements;
- Je ne permets pas à une personne qui ne fréquente pas l'ÉSBG ou l'ÉSFL de m'accompagner dans l'école ou sur le terrain;
- Je signale à un adulte toutes situations pouvant compromettre la sécurité d'autrui.

3

RESPONSABILITÉS SCOLAIRES

PRINCIPES

- Nous devons favoriser la réussite de l'ensemble des élèves en offrant un climat propice aux apprentissages.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je suis présent et ponctuel à tous mes cours;
- Je me mets à la tâche et je respecte les échéanciers;
- J'apporte en classe uniquement le matériel nécessaire à mes apprentissages;

- Je considère mon agenda comme un outil pédagogique obligatoire. Je m'engage à le conserver propre et à ne l'utiliser qu'à des fins de planification et d'identification;
- Pendant mes cours, je circule seulement si j'ai l'autorisation d'un intervenant ainsi que sa signature dans mon agenda;
- Si je dois m'absenter, je demande à mes parents de communiquer avec l'école.

4

TENUE VESTIMENTAIRE

PRINCIPES

- Nous devons respecter le code vestimentaire de l'école.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je porte l'uniforme de l'école en tout temps (voir l'annexe pour précisions);
- Mes vêtements du haut et du bas se superposent;
- Mes sous-vêtements sont non visibles;
- Mes jupes, mes shorts et mes bermudas arrivent plus bas que la main ouverte le long du corps;
- Les trous sur mes jeans doivent être plus bas que la main ouverte le long du corps;
- Les capuchons, tuques et casquettes ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'école.

5

MATÉRIEL ET ENVIRONNEMENT

PRINCIPES

- Nous devons garder notre milieu de vie propre et agréable en utilisant de façon responsable le bien commun.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'utilise le réseau informatique de manière appropriée;
- Je ne télécharge pas, dans les appareils informatiques fournis par l'école, des logiciels malveillants ou illégaux pouvant endommager les appareils ou causer préjudice à l'école et/ou ses occupants;
- Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
- Je dois faire un usage personnel du casier mis à ma disposition. Il demeure toutefois la propriété de l'école, c'est-à-dire que la direction ou une personne en autorité peut en tout temps en vérifier le contenu;
- Je dois faire approuver tout changement de casier en cours d'année par la direction de secteur;
- J'utilise le cadenas fourni par l'école et en cas de perte ou de bris, je devrai en assumer les coûts.

6

DANS L'ÉCOLE OU SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE, IL EST INTERDIT:

- De faire l'usage du tabac ou de la vapoteuse. Le contrevenant est passible d'une amende et peut se voir remettre un constat d'infraction;
- De posséder, consommer ou être sous l'effet de substances illicites (se référer à la politique en matière de psychotropes);
- De commettre des gestes de violence sous toutes ses formes (physique, verbale, sociale, psychologique).
- De faire l'usage d'un cellulaire ou de tout autre appareil électronique;
- De consommer des boissons énergisantes.

** Ces règles sont expliquées à l'ensemble de nos élèves en début d'année.*

** En aucun cas, l'école ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés (dans le casier ou ailleurs).*

Utilisation des appareils électroniques

Du début à la fin des classes, il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire, des écouteurs ou d'autres appareils électroniques mobiles personnels dans tous les locaux, sur le terrain de l'école et à l'extérieur de l'école lors des activités scolaires. La direction peut faire des exceptions pour 1-une utilisation pédagogique prévue par l'enseignant, 2-les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage, 3-les raisons liées à l'état de santé d'un élève, 4-lors d'une situation d'urgence pour contacter les secours ou offrir une assistance.



Si la règle n'est pas respectée, l'appareil sera confisqué jusqu'à la fin de la journée.
Si la situation se reproduit, nous pourrions appliquer des mesures supplémentaires.



Respect
de la vie
privée

Avant de capturer (enregistrer) l'image ou la voix des autres tu dois obtenir le consentement des personnes visées. Pour un mineur, tu dois en plus obtenir le consentement de son parent.

Lors d'utilisation des réseaux sociaux, tu dois respecter la réputation et la vie privée des autres. Notamment, tu dois obtenir leur consentement pour la diffusion de leur voix et de leur image. Tu dois faire preuve de respect dans tes publications.

CONSÉQUENCES DES MANQUEMENTS AU CODE DE VIE

Tout comportement qui contrevient au code de vie et/ou qui nuit au fonctionnement des activités scolaires pourrait entraîner les conséquences suivantes :

- Geste de réparation;
- Coupure de transitions;
- Retrait de classe;
- Reprise de temps (midi, fin de journée ou lors d'une journée pédagogique);
- Rencontre avec les parents;
- Contrat d'engagement;
- Suspension interne;
- Suspension externe;
- Participation à des ateliers ou à un programme offerts par nos intervenants ou nos partenaires externes;
- Changement de programme;
- Toutes autres conséquences logiques et éducatives en lien avec le comportement.

Une communication via la plate-forme Mozaïk sera envoyée aux parents de l'élève afin de l'informer du manquement de son enfant.

Les élèves pour lesquels la situation est récurrente et pour qui les comportements sont persistants seront présentés à la direction lors des rencontres d'encadrement pour ajouter une intensité de services.

Je m'engage à respecter :

- les règles de mon école en tout temps;
- l'autorité des adultes (en collaborant avec eux et en suivant leurs consignes).

Et d'avoir un comportement empreint de civisme en tout temps.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature d'un parent: _____ Date : _____